

Compte rendu Conseil Communautaire Mardi 11 avril 2017

Délégués présents avec droit de vote :

La Vernaz :GARIN Jacqueline (DT)La Côte d'Arbroz :LE RAY Gérard (DS)Montriond :LAGRANGE GeorgesLa Forclaz :GALLAY Gilbert (DT)

Morzine: BERGER Gérard, PHILIPP Martine, PEILLEX Gilbert, RICHARD Hélène, RICHARD Michel

et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth

St Jean d'Aulps: COTTET-DUMOULIN Patrick et BOIRE-VARLET Catherine Sophie

<u>La Baume</u>: POLLIEN Frédéric (DS)
<u>Le Biot</u>: TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>Seytroux</u>: MORAND Jean-Claude (DT)

<u>Les Gets</u>: MUTILLOD Christophe et GOINE Nathalie

Reyvroz :LOMBARD Gérald (DT)Vailly :GURLIAT RomainLullin :CRAYSTON José

Bellevaux: VUAGNOUX Jean-Louis, CORNIER-PASQUIER Anne et PASQUIER Régis

Délégués présents sans droit de vote :

GALLAY Cyrille (DS La Forclaz), HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

Délégués excusés :

CHARNAVEL Marie-Thérèse (Saint Jean d'Aulps), ANTHONIOZ Henri (Les Gets), TRABICHET Yannick (Vailly), DEGENEVE Alain (Lulin) et GAYDON Christelle (DT Essert-Romand)

Procurations:

ANTHONIOZ Henri à MUTILLOD Christophe TRABICHET Yannick à GURLIAT Romain RASTELLO Lucien à RICHARD Michel CHARNAVEL Marie-Thérèse à COTTET-DUMOULIN Patrick DEGENEVE Alain à CRAYSTON José

Délégués absents:

BRAIZE Alain (Montriond), MUFFAT Jean-François (DS Essert-Romand), COFFY Serge (DT La Baume), VERNAY Franck (DS Le Biot), MUFFAT Sophie (DT La Côte d'Arbroz) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur) et MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier)

Secrétaire de séance :

LOMBARD Gérald

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 mars 2017

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la dernière réunion.

2- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire que plusieurs réunions ont eu lieu depuis le 14 mars 2017 :

- 16 mars 2017 : conseil SIAC à Perrignier
- 22 mars 2017 : DETR à Annecy (Jacqueline GARIN)
- 22 mars 2017 : CD OTAdL à Bellevaux
- 23 mars 2017 : CA du collège de Saint Jean (Sophie MUFFAT)
- 28 mars 2017 : AG SEA à Contamine (Henri-Victor TOURNIER)
- 29 mars 2017 : Bureau du SIAC à Thonon (Jacqueline GARIN)
- 30 mars 2017 : COPIL NATURA 2000 au Biot (Sophie MUFFAT et Henri-Victor TOURNIER)
- 30 mars 2017 : CDCI à Annecy (Jacqueline GARIN)
- 30 mars 2017 : CD OTVA à St Jean
- 3 avril 2017 : Atout Saison au Biot (Jacqueline GARIN)
- 7 avril 2017 : commission SCOT au Biot (Christophe MUTILLOD, Hélène RICHARD, Sophie MUFFAT, Gérard BERGER et Yannick TRABICHET)

3- Personnel

3.1 Création d'emplois non permanents d'agents techniques pour accroissement saisonnier d'activité

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de créer, comme chaque année, les emplois non permanents d'agents techniques pour accroissement saisonnier d'activité :

- service Sentiers
 - o 6 postes du 1^{er} mai au 31 octobre 2017
- service Dépôt d'inertes
 - o 1 poste du 1^{er} mai au 31 octobre 2017
- service Coursives Avoriaz
 - o 1 poste du 15 juin au 15 septembre 2017
- service Voirie émulsion
 - o 5 postes du 1^{er} mai au 31 octobre 2017
- service Voirie polyvalent
 - o 1 poste du 1^{er} mai au 31 octobre 2017
- service Voirie / déchets
 - o 1 poste du 1^{er} mai au 31 octobre 2017
 - o 1 poste du 15 juin au 15 septembre 2017
- service Déchets
 - o 1 poste du 1^{er} mai au 31 octobre 2017
 - o 1 poste à 14h par semaine du 1^{er} mai au 31 octobre 2017

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer ces 18 postes.

3.2 Augmentation du temps de travail de l'animatrice Natura 2000 / PAEC

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de l'animatrice Natura 2000 / PAEC de 17,5 h à 28 h à compter du 1 er mai 2017, sachant que le COPIL Natura 2000 a émis un avis favorable. Il précise que cette augmentation ne se fera que sous réserve de la prise en charge à 100 % du coût du poste par l'État.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la modification de ce poste.

~ Arrivée de Christophe MUTILLOD ~

4- Marchés publics

4.1 Démolition et reconstruction à neuf des ponts du Chot et de la Pierre aux Gets

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire qu'une consultation a été lancée en vue de la démolition et de la reconstruction à neuf des ponts du Chot et de la Pierre aux Gets. Il présente la proposition d'attribution faite par le maître d'œuvre (CIL) suite à l'analyse des offres :

• Lot n°1 – Pont du Chot (estimation : 174 940 € HT)

o Attributaire : LEC/Est Ouvrage 158 887,00 € HT

arrivé en 2ème : Colas (196 815,10 €) arrivé en 3ème : ENGECO (170 090,00 €)

Lot n°2 Pont de la Pierre (estimation : 144 836 € HT)

Attributaire : LEC/Est Ouvrage
 169 628,00 € HT

arrivé en 2ème : Colas (197 207,90 €) arrivé en 3ème : Gauthey (215 131,25 €)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les 2 lots au groupement LEC TP / Est OUVRAGES conformément à la proposition du maître d'œuvre.

4.2 Extension du réseau d'eaux pluviales de la route du Pas à Montriond

Stéphane PUGIN-BRON rappelle la constitution d'un groupement de commande entre la commune de Montriond, la CCHC et le SYANE en vue de la réalisation de travaux de réseaux (AEP, EU et secs) à Montriond. Il précise qu'une consultation a été lancée et que la CAO de groupement a décidé d'attribuer les lots, pour ce qui concerne la CCHC, selon les modalités suivantes :

Lot n° 1 – Eaux Pluviales

o Attributaire: DAZZA

o Montant : 109 671,80 € HT (part CCHC)

Lot n° 2 Enrobés

o Attributaire: Eurovia

o Montant : 10 269,00 € HT (part CCHC)

4.3 Commission d'Appel d'Offres : élection d'un nouveau membre suppléant

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire que les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont été désignés le 14 juin 2016. Il propose, suite à la démission d'Annie FAVRE, de désigner un nouveau membre suppléant pour cette CAO. Georges LAGRANGE se porte candidat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Georges LAGRANGE comme 5ème membre suppléant de la CAO.

La CAO est désormais composée des membres suivants :

- Présidente :
 - Madame Jacqueline GARIN;
- Membres Titulaires:
 - Monsieur Christophe MUTILLOD
 - o Monsieur Gérard BERGER
 - Madame Yannick TRABICHET
 - o Monsieur Jean-Claude MORAND
 - o Monsieur Gérald LOMBARD
- Membres Suppléants :
 - Premier : Monsieur Gilbert PEILLEX
 - o Deuxième: Madame Sophie MUFFAT
 - o Troisième: Monsieur Jean-Louis VUAGNOUX
 - Ouatrième : Monsieur José CRAYSTON
 - o Cinquième: Monsieur Georges LAGRANGE

5- Finances

5.1 Nouvelles demandes de subventions 2017

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire de la proposition faite par le bureau d'attribuer une subvention aux collèges de Saint Jean d'Aulps et de Bellevaux sur la base d'une aide fixée à 12 € par collégien, soit pour 2017 :

• Collège Henri-Corbet : 4 600 € (380 élèves)

• Collège Notre-Dame : 3 800 € (311 élèves)

Gérald LOMBARD, Trésorier du collège Notre Dame de Bellevaux, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le versement de ces subventions.

5.2 Budget annexe – Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps

5.2.1 Approbation du compte de gestion 2016

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2016 du budget annexe – Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps.

5.2.2 Vote du compte administratif 2016

Christophe MUTILLOD, premier Vice-président, présente au Conseil Communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2016 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 25 570,12 €.

	Dépenses нт 2016	Recettes HT 2016	Résultat 2016
Fonct.	147 258,07 €	172 828,19 €	25 570,12 €
Inv.	0,00€	0,00 €	0,00€
Total	147 258,07 €	172 828,19 €	25 570,12 €

Jacqueline GARIN, Présidente, quitte la séance.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016 du budget annexe – Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps.

5.2.3 Affectation des résultats 2016

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reprendre l'excédent 2016 (25 570,12 €) et de l'affecter en totalité en section de fonctionnement 2017.

5.2.4 Vote du budget primitif 2017

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2017 du budget annexe – Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps sur la base des crédits suivants :

	Rappel BP 2016	BP 2017
Fonct.	159 900 €	167 600 €
Invest.	0 €	0 €
Total	159 900 €	167 600 €

5.3 Budget annexe - Service Public d'Assainissement Non Collectif

5.3.1 Approbation du compte de gestion 2016

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2016 du budget annexe – Service Public d'Assainissement Non Collectif.

5.3.2 Vote du compte administratif 2016

Christophe MUTILLOD, premier Vice-président, présente au Conseil Communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2016 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 13 838,12 € et un excédent d'investissement d'un montant de 8 400,25 €.

	Dépenses нт 2016	Recettes HT 2016	Résultat 2016
Fonct.	112 809,47 €	126 647,59 €	13 838,12 €
Inv.	0,00 €	8 400,25 €	8 400,25 €
Total	112 809,47 €	135 047,84 €	22 238,37 €

Jacqueline GARIN, Présidente, quitte la séance.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016 du budget annexe – Service Public d'Assainissement Non Collectif.

5.3.3 Affectation des résultats 2016

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2016 selon les modalités suivantes :

Résultat global de la section de fonctionnement 2016	13 838,12 €
Besoin de financement de la section d'investissement estimé :	
- Résultat d'investissement 2016 avant affectation :	8 400,25 €
- Restes à réaliser en dépenses :	0,00 €
- Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
Soit un excédent de :	8 400,25 €
Affectation en investissement (1068)	0,00 €
Report en fonctionnement (002)	13 838,12 €

5.3.4 Vote du budget primitif 2017

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2017 du budget annexe – Service Public d'Assainissement Non Collectif sur la base des crédits suivants :

	Rappel BP 2016	BP 2017
Fonct.	183 300 €	160 800 €
Invest.	8 400,25 €	8 400,25 €
Total	191 700,25 €	169 200,25 €

5.4 Budget annexe – Transport scolaire: vote du budget primitif 2017

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'un budget annexe « transport scolaire » a été créé en 2017, à la demande des services de la DDFIP. Il précise que ne seront enregistrées dans ce budget que les dépenses engagées à l'encontre des transporteurs et les recettes résultant du remboursement par le Département (puis bientôt de la Région) des factures payées par la CCHC.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2017 du budget annexe – Transport scolaire sur la base des crédits suivants :

	Rappel BP 2016	BP 2017
Fonct.		390 000 €
Invest.		0 €
Total		390 000 €

5.5 Budget annexe - ZAE du Vernay Bron : vote du budget primitif 2017

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'un budget annexe « ZAE du Vernay-Bron », assujetti à la TVA, a été créé en 2017, et ce conformément à la réglementation en vigueur (assujettissement à la TVA, comptabilité de stock). Il propose de voter les crédits suivants :

	Rappel BP 2016	BP 2017
Fonct.		3 300 002 €
Invest.		4 950 002 €
Total		8 250 004 €

Pierre HANON souligne que le montant de ce budget peut paraître impressionnant car on y trouve un certain nombre d'opérations d'ordre liées à la comptabilité de stock qui s'impose en matière de ZAE pour chaque stade de l'opération (terrains aménagés, terrains en cours et terrains aménagés). Stéphane PUGIN-BRON précise que, sans ces opérations d'ordre, le budget ne serait que de 1 650 000 euros HT, ce qui correspond au coût réel de l'aménagement de la zone tel qu'il est estimé actuellement.

Jacqueline GARIN souligne que le budget proposé s'équilibre sans apport de fiscalité mais précise que le Conseil Départemental de la Haute-Savoie a émis un certain nombre de réserves techniques quand à l'accès de la ZAE sur la RD 902 et n'a pas précisé le montant des subventions qui seront accordées à ce projet.

Christophe MUTILLOD rappelle que le Conseil Communautaire est appelé à voter un budget ce soir et non à décider de la poursuite de l'opération qui devra nécessairement faire l'objet d'une délibération ultérieure (notamment pour la vente des terrains). Stéphane PUGIN-BRON ajoute qu'il ne s'agit ici que d'ouvrir des crédits qui permettront, en cas de poursuite du projet, d'engager les dépenses nécessaires à sa mise en œuvre.

Jacqueline GARIN tient à rassurer les membres du Conseil Communautaire et souligne qu'aucune dépense ne sera engagée tant qu'on n'aura pas la garantie d'avoir les recettes en face et tant qu'on aura pas réglé tous les problèmes (notamment celui de la TVA). Christophe MUTILLOD ajoute que quoi qu'il en soit,

l'engagement de travaux sur la zone passera nécessairement par une délibération du Conseil Communautaire dans la mesure où la délégation qui a été consentie à la Présidente pour passer et signer les marchés publics est limitée à 209 000 € HT.

Georges LAGRANGE ne voit pas en quoi l'aménagement de la zone poserait problème si l'opération s'équilibre. Michel RICHARD regrette juste quant à lui que le projet ait été « ficelé » par la signature d'un compromis de vente juste avant le transfert de la compétence à la CCHC.

Gérard BERGER considère qu'il ne peut pas voter ce soir un budget qui intègre une opération chiffrée à 1 650 000 euros HT car une opération de cette ampleur, qui prévoit l'aménagement d'un rond-point, signifie nécessairement que ce seront des commerces qui seront implantés. Christophe MUTILLOD souligne qu'il faudrait peut-être envisager de ne prévoir sur 2017 qu'un chiffre « anecdotique », ce qui permettrait de voter le budget primitif 2017 sans pour autant valider le montant de l'opération dont le contenu n'a pas encore été approuvé. Pierre HANON précise que cela n'est pas possible au regard du principe de sincérité budgétaire qui s'impose en matière de comptabilité publique.

Patrick COTTET-DUMOULIN signale qu'il n'est pas question ce soir de décider de ce qui va être fait sur la zone mais simplement de voter un budget. Il estime que le débat auquel il assiste est irrespectueux au regard des 2 années de travail menées par les élus de Saint Jean d'Aulps.

Jacqueline GARIN, pour clôturer le débat, demande aux membres du Conseil Communautaire de procéder au vote du budget 2017, tout en rappelant que tant qu'il n'y aura pas de recette, il n'y aura pas de dépense.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité (7 abstentions : Gérard BERGER, Gilbert PEILLEX, Hélène RICHARD, Martine PHILIPP, Elisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER, Michel RICHARD et Lucien RASTELLO par procuration) approuve le budget primitif 2017 du budget annexe – ZAE du Vernay-Bron.

5.6 Budget annexe – ZAE de Moulin Dessailly

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'un budget annexe « ZAE du Vernay-Bron », assujetti à la TVA, avait également été créé en 2017. Cependant, après discussion avec M. HANON, celui-ci n'est pour le moment pas nécessaire car l'opération n'est pas suffisamment avancée.

5.7 Budget principal

5.7.1 Approbation du compte de gestion 2016

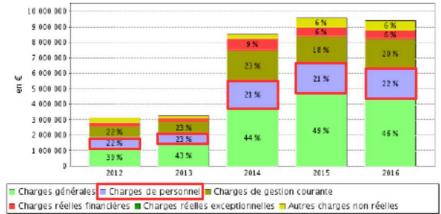
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2016.

5.7.2 Vote du compte administratif 2016

Monsieur MUTILLOD Christophe, premier Vice-président, présente au Conseil Communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2016 du budget principal qui présente un excédent de la section de fonctionnement pour un montant de 4 837 669,66 € et un besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 1 359 697,86 €.

	Dépenses нт	Recettes HT	Résultat
	2016	2016	2016
Fct		14 804 733,97 €	4 837 669,66 €
2015		14 384 653,15 €	4 422 188,51 €
Inv	6 451 457,46 €		- 1 359 697,86 €
2015	5 925 312,20 €		- 2 437 749,51 €
Total 2015	16 418 521,77 € 15 887 776,84 €	19 896 493,57 € 17 872 215,84 €	3 477 971,80 € 1 984 439,00 €

Dépenses de fonctionnement Évolution des charges de personnel



Charges générales	Charges de personnel	Charges de gestion courante
Charges réelles fin	ancières 🔳 Charges réelle	es exceptionnelles 🗖 Autres charges non réelles

REPERES				
			2016	
		Montant en € par h	ab pour la strate	de référence
En €/hab	GFP	Département	Région	National
Charges générales	341	114	99	69
Charges de personnel	162	57	81	75
Charges de gestion courante	147	72	91	66
Charges réelles financières	43	8	7	5
Charges réelles exceptionnelles	0	2	2	3

Ratio en prenant la population DGF (27 800 hab.)

Charges générales 158

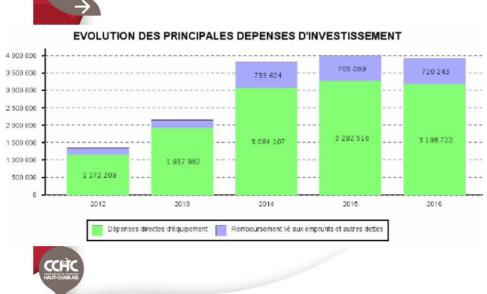
Personnel 75

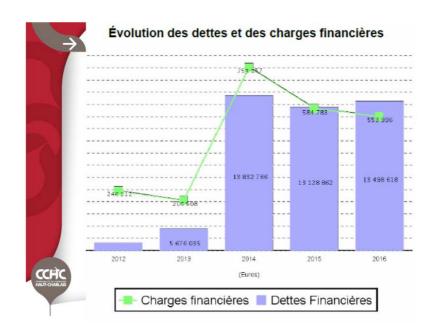
Charges gestion 68

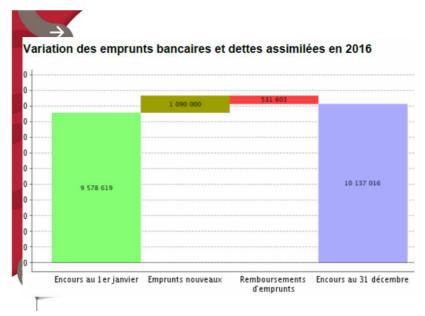
Charges financières 20

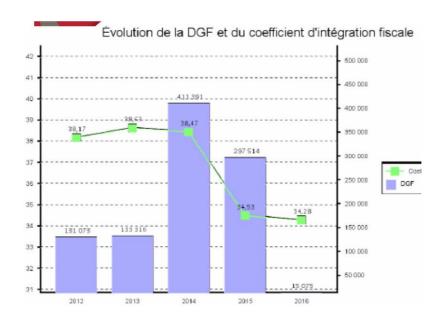


CCHC









Jacqueline GARIN, Présidente, quitte la séance.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016 du budget principal.

5.7.3 Affectation des résultats 2016

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2016 selon les modalités suivantes :

Résultat global de la section de fonctionnement 2016	4 837 669,66 €
Besoin de financement de la section d'investissement estimé :	
- Résultat d'investissement 2016 avant affectation :	- 1 359 697,86 €
- Restes à réaliser en dépenses :	496 600,00 €
- Restes à réaliser en recettes :	496 600,00 €
Soit un besoin de :	1 359 697,86 €
Affectation en investissement (1068)	1 359 697,66 €
Report en fonctionnement (002)	3 477 971,80 €

5.7.4 Vote du budget primitif 2017

Stéphane PUGIN-BRON souligne que le projet de budget présenté ce soir a été établi à partir :

- du passage en FPU décidé lors de la réunion du Conseil du 13 septembre 2016,
- des discussions menées en Bureau « spécial finances » le 3 février 2017,
- du débat d'orientations budgétaires menée lors de la réunion du Conseil du 7 février 2017,
- des décisions budgétaires prises en Bureau le 24 mars 2017,
- des bases fiscales prévisionnelles fournies par l'État le 29 mars 2017.

Dépenses et recettes 2017

	BP 2016 + DM	BP 2017
Fonct.	14 866 900 €	20 137 100 €
Invest.	9 347 200 €	9 799 100 €
Total	24 214 100 € Part invest. : 38,6	29 936 200 € Part invest. : 32,7 % (37,8 % sans les AC)

Dépenses de fonctionnement Répartition par grandes compétences

DéchetsAttributions de CompensationVoirie	21,9 20,0 15,6	%
 Développement économique et aménager territoire (CLD, Saisonniers, OPAH, urbanisme 2000, PAEC, ZAE) 	nent	du ıra
 Mobilité (transport, ascenseurs) Action sociale (RAM, crèches, santé) 	6,0 5,7	%
 Cotisations diverses (FPIC, SIAC) Politique culturelle (musées, mus, bibli) Déserves et dépendes imprévues 	4,8 4,8	%
 Réserves et dépenses imprévues Équipements sportifs (foot, sentiers, gymn.) Administration générale et direction 	4,4 3,0 2,7	%
 SPANC (dont étude eau/assainissem.) Équipements publics (gendarmerie, ferme) 	1,6 1,1	%

Dépenses de fonctionnement Répartition des dépenses par nature

 Charges à caractère général 	26,6 %
• Atténuation de produits (FPIC et AC)	22,6 %
 Virement en investissement 	16,0 %
• Autres charges (contribution STOC, SIAC	C et subventions
aux associations)	13,0 %
Personnel	11,3 %
 Dépenses imprévues 	3,9 %
 Opérations d'ordre 	3,8 %
 Charges financières 	2,7 %
 Charges exceptionnelles 	0,1 %

Dépenses de fonctionnement Zoom sur le personnel

 Masse salariale BP 2017 	2 267 100 €
	soit + 3.0 %

- Augmentation du point d'indice de 0,6 %
- ✓ Animatrice biblio (0,75 etp au lieu de 0,5 à partir d'avril)
- ✓ Chargée de mission Natura 2000 (0,8 etp au lieu de 0,5 à partir de mai)
- ✓ Urbanisme (1 instructeur de plus à partir du 15 février)
- ✓ Poste achat public (1 agent à partir du 1^{er} septembre)
- ✓ Emploi civique MSAP (à compter du 1^{er} octobre)

76 agents (soit env. 53,6 etp) (2015 : 76 agents)

- ✓ 44 salariés annuels (29 titulaires, 7 CDD, 6 CDI, 2 CUI)
- ✓ 10 salariés saisonniers hiver
- ✓ 16 salariés saisonniers été
- 2 agents communaux mis à disposition à l'année
- ✓ 1 agents communaux mis à disposition pour la saison d'été
- ✓ 1 agent par prestation de service
- ✓ 1 apprentie (jusqu'au 8 avril)
- ✓ 1 emploi civique (à partir du 1er octobre)

Personnel: répartition par service

 Direction : Paie / compta / budget / marchés : Transport : 	1 (1 etp) 6 (4,3 etp) 1 (0,9 etp)
Action sociale (petite enfance /santéPolitique culturelle :): 4 (1,5 etp) 10 (7,7 etp)
> SPANC :	1 (1 etp)
▶ Urbanisme :	3 <i>(3 etp)</i>
Développement Économique (ZA, N projets) :	atura, saisonniers, 6 (3,8 etp)
Services techniques	, , , ,
✓ Déchets :	28 (17,5 etp)
✓ Voirie, bâtiment :	14 (8,5 etp)
✓ Sentiers :	7 (3,2 etp)
Coursives AZ :	3 (1,2 etp)

Total supérieur à 76 agents car certains sont affectés sur plusieurs services

Recettes de fonctionnement Répartition des recettes par nature

 4 taxes/CVAE/IFER/TASCOM 	53,8 %
• TEOM	12,2 %
soit fiscalité	66,0 %
 Excédent 	17,3 %
 Parti. org. publics / subv. 	5 ,4 %
• DGF	3,4 %
 Redevance Spéciale 	2,2 %
 Ventes diverses (cartes/matériaux) 	1,8 %
 Locations immo. 	1,0 %
 Remboursement budgets annexes 	0,8 %
 Location pers. et mat. 	0,5 %
 FCTVA fonctionnement 	0,4 %
 AC négatives 	0,3 %
• FNGIR / DCRTP	0,2 %
• Recettes diverses (rembours. divers) 0,7	%

Dépenses d'investissement Répartition par grandes compétences

 Voirie 	28,3 %
 Action sociale (2 crèches + MSP) 	28,1 %
• Déchets	19,5 %
• Mobilité (ascenseurs + gare d'accueil AZ	9,1 %
• Développement économique et amé	
territoire (PLUi tranche 2018, ZAE)	4,6 %
 Politique culturelle (ALCOTRA) 	4,4 %
• Équipements sportifs (foot + sentiers)	3,7 %
 Équipements publics 	1,3 %
 Administration générale 	1,0 %
• SPANC	0,0 %

Dépenses d'investissement Répartition des dépenses par nature

 Solde d'exécution de la SI reporté 13,9 % 		
 Remboursement d'emprunts 	8,3 %	
 Immobilisations incorporelles 	2,2 %	
 Immobilisations corporelles 	7,5 %	
 Immobilisations en cours 	60,5 %	
 Opérations sous mandat 	7,4 %	
 Opérations d'ordre 	0,1 %	

Recettes d'investissement Répartition des recettes par nature

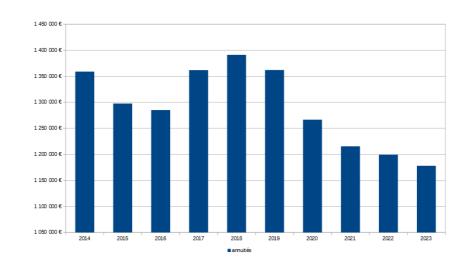
 Virement section de fonctionnement 	32,9 %
 Excédents de fonct. Capitalisés 	14,3 %
 Subventions 	17,8 %
• FCTVA	10,1 %
• Opérations sous mandat (école Vailly)	6,8 %
 Amortissements 	7,7 %
 Produits de cessions (vente MSP) 	5,1 %
• Emprunts	4,9 %

Évolutions des annuités de la dette

Annuités 2017
 – dont intérêts
 – dont capital
 1 362 800 €
 548 400 €
 814 400 €

• Soit 75 100 € de plus qu'en 2016 (+ 5,8 %) lié aux premiers remboursements de l'emprunt 2016 d'1 M€ sur les crèches

Évolution de l'annuité de la dette



DROITS OUVERTS POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE EN 2017

Communes	FON	Enveloppe 1 CTIONNEM	ENT	INV	Enveloppe 2 ESTISSEMI	ENT
	Report 2016	Droits 2017	Total 2017	Report 2016	Droits 2017	Total 2017
La Forclaz	2 436 €	13 931 €	16 367 €	7 581 €	25 720 €	33 301 €
La Vernaz	0€	10 070 €	10 070 €	10 072 €	15 492 €	25 564 €
La Baume	0 €	23 423 €	23 423 €	43 009 €	24 397 €	67 406 €
Le Biot	-26 974 €	16 376 €	-10 598 €	-1 257 €	47 045 €	45 788 €
Seytroux	20 867 €	24 362 €	45 229 €	60 490 €	29 369 €	89 859 €
St Jean d'Aulps	1 559 €	48 188 €	49 747 €	135 281 €	120 240 €	255 521 €
Essert- Romand	0€	15 427 €	15 427 €	16 912 €	27 762 €	44 674 €
La Côte d'Arbroz	-13 584 €	8 383 €	-5 201 €	0 €	18 510 €	18 510 €
Montriond	0€	32 889 €	32 889 €	142 604 €	122 115 €	264 719 €
Morzine-Avoriaz	52 702 €	308 880 €	361 582 €	0 €	522 856 €	522 856 €
Les Gets	-75 138 €	103 505 €	28 367 €	0 €	331 650 €	331 650 €
Reyvroz	16 328 €	30 195 €	46 523 €	48 257 €	16 632 €	64 889 €
Vailly	7 753 €	37 125 €	44 878 €	18 026 €	32 175 €	50 201 €
Lullin	45 511 €	35 888 €	81 399 €	865€	44 550 €	45 415 €
Bellevaux	0 €	57 420 €	57 420 €	16 420 €	67 320 €	83 740 €

Présentation du budget 2017 par chapitre

Budget 2017 - Dépenses de fonctionnement

	BP 2016 + DM	BP 2017
011- charges à caractère gle	6 347 500 €	5 351 700 €
012 – charges de personnel	2 201 100 €	2 267 100 €
014 – atténuation produits	527 100 €	4 556 100 €
022 – dépenses imprévues	500 000 €	793 400 €
023 – virement à la SI	2 186 700 €	3 223 900 €
042 - amortissements	651 400 €	752 800 €
65 – autres charges de gestion courante	1 873 800 €	2 609 000 €
66 - charges financières	559 300 €	543 100 €
67 – charges except.	20 000 €	40 000 €
TOTAL	14 866 900 €	20 137 100 €

Budget 2017 - Recettes de fonctionnement

	BP 2016 + DM	BP 2017
002 - excédent	1 984 439,00 €	3 477 971,80 €
013 – atténuation charges	6 042 21 €	847,43 €
042 – opérations d'ordre	109 700,00 €	14 200,00 €
70 – produits et ventes	1 135 942,13 €	1 172 271,42 €
73 – impôts et taxes	9 274 300,00 €	13 397 300,00 €
74- dotations participations	1 860 015,30 €	1 851 120,00 €
75 – autres produits	220 961,36 €	211 389,35 €
77 – produits exceptionnels	275 500,00 €	12 000,00 €
TOTAL	14 704 600 €	20 137 100 €

Georges LAGRANGE s'interroge sur l'augmentation conséquente du chapitre 014 (atténuation de produits). Stéphane PUGIN-BRON précise que ce chapitre comprend désormais, en plus de la contribution au FPIC, l'ensemble des attributions de compensation qui seront versées chaque année par la CCHC à ses communes membres dans le cadre de la Fiscalité Professionnelle Unique. Il ajoute qu'il ne s'agit pas en réalité d'une dépense supplémentaire dans la mesure où on retrouve la même augmentation en recettes au chapitre 73 puisque c'est désormais la CCHC qui perçoit l'intégralité de la fiscalité professionnelle (CFE, CVAE, IFER, TASCOM...).

Budget 2017 - Dépenses d'investissement

	BP 2016 + DM	BP 2017
001- déficit	2 437 749,51 €	1 359 697,86 €
040 – opérations d'ordre	109 700,00 €	14 200,00 €
16 – rembours. emprunts	720 992,55 €	814 351,66 €
20- immo incorporelles	260 777,33 €	218 900,00 €
21 – immo corporelles	845 484,01 €	734 322,47 €
23 – immo en cours	4 422 496,60 €	5 931 128,01 €
458 – opérations ss mandat	550 000,00 €	726 500,00 €
TOTAL	9 347 000,00 €	9 799 100,00 €

Budget 2017 - Dépenses d'investissement Opérations d'équipement

Budget 2017 - Recettes d'investissement

	BP 2016 + DM	BP 2017
021 – virement section fonct	2 186 700,00 €	3 223 900,00 €
024 – cessions d'immo	391 300,00 €	497 300,00 €
040 - amortissements	651 400,00 €	752 800,00 €
10 - FCTVA et 1068	3 432 032,44 €	2 352 300,00 €
13 - subventions	975 767,56 €	1 746 300,00 €
16 - emprunts	1 000 000,00 €	480 000,00 €
458 – opérations ss mandat	620 000,00 €	746 500,00 €
TOTAL	9 347 200,00 €	9 799 100,00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2017 du budget principal.

5.7.5 Vote des taux des taxes directes locales 2017

Stéphane PUGIN-BRON souligne que le budget qui vient d'être voté a été établi sans augmentation des taux de fiscalité, et ce conformément à ce qui avait été demandé lors du débat d'orientations budgétaires. Il rappelle l'évolution des taux depuis 2011, taux qui n'ont été augmentés qu'à une seule reprise, à savoir en 2016 lors du transfert à la CCHC de la compétence urbanisme :

	Proposition 2017	2016	2011-2015
TH	6,12 %	6,12 %	5,99 %
TFPB	5,39 %	5,39 %	5,27 %
TFPNB	24,66 %	24,66 %	24,12 %

Concernant la cotisation foncière unique, Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la CCHC est passée au 1^{er} janvier 2017 sous le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique et qu'il appartient désormais au Conseil Communautaire de voter un taux de CFE unique à l'échelle des 15 communes, sachant qu'un mécanisme de lissage progressif des taux communaux est prévu sur la base d'une durée d'intégration de 5 ans. Il précise que le taux maximum de CFE qui peut être voté pour 2017 est de 26,56 %, ce qui correspond au taux moyen pondéré constaté en 2016 sur l'ensemble des communes membres. Les taux de CFE qui s'appliqueront en 2017 sur chaque commune, sur la base de ce taux moyen pondéré et d'un lissage sur 5 ans, seraient les suivants :

	Taux 2016	Taux 2017
LA BAUME	27,58	27,32
BELLEVAUX	29,27	28,67
LE BIOT	24,2	24,61
LA COTE D'ARBROZ	20,38	21,56
ESSERT-ROMAND	23,18	23,80
LA FORCLAZ	30,24	29,45
LES GETS	27,19	27,01
LULLIN	26,34	26,33
MONTRIOND	22,14	22,97
MORZINE	26,41	26,38
REYVROZ	30,31	29,50
ST JEAN D'AULPS	29,85	29,13
SEYTROUX	20,27	21,47
VAILLY	32,81	31,50
LA VERNAZ	30,61	29,74

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe les taux de la fiscalité pour l'année 2017 selon les valeurs suivantes :

taxe d'habitation : 6,12 %
taxe foncière sur les propriétés bâties : 5,39 %
taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24,65 %
cotisation foncière des entreprises : 26,56 %

5.8 Dotation de soutien à l'investissement public 2007

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à déposer un dossier de demande de financement pour la MSP de Lullin.

5.9 Point d'accueil des saisonniers : signature d'un avenant à la convention passée avec le SIAC

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de passer un avenant à la convention passée avec le SIAC concernant l'animation du point d'accueil des saisonniers afin de la proroger d'une année et ainsi de pouvoir solliciter le SIAC pour le versement d'une subvention de 25 000 euros pour l'année 2017.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer cet avenant et sollicite le SIAC pour le versement de la subvention correspondante.

5.10 Espaces valléens : demandes de financement

5.10.1 Animation 2017-2018

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que l'animation de l'Espace Valléen Haut-Chablais est éligible à un financement de de 40 % de l'Union Européenne (FEDER). Il précise que les dépenses concernées sont estimées à 118 600 € (salaire du chef de projet de territoire et 20 % du salaire du responsable administratif).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, charge Madame la Présidente de réaliser les démarches auprès de l'Union Européenne afin de solliciter la subvention correspondante.

5.10.2 Route Terroir et Savoir Faire

Stéphane PUGIN-BRON rappelle le projet de création d'une route Terroir et Savoir-Faire sur le Haut-Chablais (signalisation et communication) pour un montant de 66 500,00 euros HT. Il précise que ce projet est éligible au financement prévu dans le cadre de l'Espace Valléen Haut-Chablais 2016-2018.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ce projet et charge Madame la Présidente de réaliser les démarches auprès de la Région et de l'Union Européenne afin de solliciter les subventions nécessaires à son financement.

5.10.3 Activité Trail

Stéphane PUGIN-BRON rappelle le projet de mise en place d'une activité Trail sur le Haut-Chablais (pose du balisage et des panneaux de départ) pour un montant de 39 000,00 euros HT. Il précise que ce projet est éligible au financement prévu dans le cadre de l'Espace Valléen Haut-Chablais 2016-2018.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ce projet et charge Madame la Présidente de réaliser les démarches auprès de la Région afin de solliciter la subvention nécessaire à son financement.

5.10.4 Parcours de découverte

Stéphane PUGIN-BRON rappelle le projet de mise en place d'un parcours de découverte (sentiers découverte, travaux de sentiers, site Internet...) pour un montant de 135 000,00 euros HT. Il précise que ce projet est éligible au financement prévu dans le cadre de l'Espace Valléen Haut-Chablais 2016-2018.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ce projet et charge Madame la Présidente de réaliser les démarches auprès de la Région et de l'État afin de solliciter les subventions nécessaires à son financement.

5.11 Déchets : vente de colonnes aériennes

Jean-Claude MORAND rappelle que l'ensemble des communes sont désormais équipées en conteneurs d'apport volontaire semi-enterrés et propose, en vue de répondre à une demande qui lui a été faite, de fixer à 80 euros le prix de vente des colonnes aériennes qui ne sont plus utilisées.

Christophe MUTILLOD souligne qu'il faudra être vigilent afin de ne pas retrouver ces colonnes un peu partout sur le territoire. Jean-Claude MORAND précise que seules 2 ou 3 personnes sont pour le moment intéressées.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ce tarif.

6- Questions diverses

6.1 Création d'un Bureau « Equipements sportifs »

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de la demande faite par Jean-Louis VUAGNOUX, Vice-président en charge des équipements sportifs, de constituer un Bureau spécifique composé d'1 à 2 conseillers communautaires de la Vallée du Brevon et d'1 à 2 conseillers communautaires de la Vallée d'Aulps.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne ce bureau « Equipements sportifs » selon la composition suivante :

- Président : Jean-Louis VUAGNOUX
- Représentants de la vallée du Brevon : Gérald LOMBARD et Régis PASQUIER
- Représentants de la vallée d'Aulps : Michel RICHARD et Patrick COTTET-DUMOULIN

6.2 Point sur le projet de requalification de la friche Morel

Madame la Présidente rappelle le projet de requalification de la friche Morel à Lullin. Les sociétés ELAN Développement et FAVRAT ont estimé à 600 000 euros le prix de reprise pour avoir un projet viable. Les 3 propriétaires ont donné leur accord pour cette vente. La CCHC doit désormais se positionner pour savoir si elle souhaite s'investir ou simplement transmettre ce projet à un promoteur privé.

Romain GURLIAT considère qu'il faudra être très vigilent sur ce qui pourrait être implanté dans cette zone compte tenu de sa proximité avec les habitations. Il souhaite connaître la position exacte de la commune de Lullin à ce sujet.

Christophe MUTILLOD souligne que la CCHC n'agira ici qu'en tant que facilitateur. Il propose que ce projet soit discuté par une commission spécifique ZAE avant d'être représenté lors d'une prochaine réunion du Conseil Communautaire.

6.3 Préemption de terrains sur la commune du Biot

Henri-Victor TOURNIER informe les membres du Conseil Communautaire que la commune a reçu une déclaration d'intention d'aliéner concernant les 2 bâtiments de l'ancienne colonie situés au chef-lieu. La commune ne souhaitant pas que ces bâtiments soient transformés en logements, il aimerait savoir si la CCHC serait intéressée pour préempter en vue d'y installer son nouveau siège. Il précise que le prix de vente est de 900 000 euros et que le CD74 pourrait apporter une subvention de 750 000 euros, ce qui ne ferait que 150 000 euros à charge de la CCHC.

Gérard BERGER souligne qu'il faut d'abord se demander si un nouveau siège est nécessaire, et ensuite savoir dans quel état se trouve le bâtiment. Gilbert PEILLEX estime quant à lui que si la CCHC avait à déménager, alors son nouveau siège devrait être à Saint Jean d'Aulps.

Christophe MUTILLOD considère qu'il s'agit là d'une opportunité d'acquérir à moindre coût 5 000m² de bâtiments qui rentreraient ainsi dans le patrimoine communautaire.

Jacqueline GARIN précise qu'il faut bien avoir conscience que les crédits du CD74 seront pris sur le FDDT. Gérald LOMBARD et Jean-Louis VUAGNOUX trouveraient cela tout à fait regrettable dans la mesure où le FDDT finance également d'autres projets y compris dans les petites communes.

Henri-Victor TOURNIER souligne que la CCHC doit se prononcer rapidement car le droit de préemption n'est possible que jusqu'au 9 mai.

Jacqueline GARIN demande à M. PUGIN-BRON et au Maire du Biot d'organiser une visite des lieux avec quelques élus et de se renseigner auprès du CD74 pour savoir si effectivement les crédits qui pourraient être apportés proviennent ou non du FDDT.

Les prochaines réunions auront lieu le mardi 16 mai 2017 à 18h30 à Montriond et le mardi 13 juin 2017 à 18h30 à Morzine.

Le Biot, le 17 avril 2017 La Présidente